

Dans le cadre de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 entre Artois Comm., la Communauté Artois-Lys et la Communauté Artois-Flandres, la nouvelle agglomération met à votre disposition les imprimés d'assainissement non collectif à utiliser sur le nouveau territoire.

Pour l'assainissement non collectif :

- La demande d'autorisation d'installation d'assainissement non collectif,
- La demande de subvention pour la réhabilitation d'un système d'assainissement.

Les permanences téléphoniques et accueil du public pour le service assainissement sont instaurés comme suit :

- ✓ A Béthune : les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h30 (03.21.61.50.00),
- ✓ A Lillers : les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h (03.21.54.60.70),
- ✓ A Isbergues : les mardis de 13h30 à 17h (03.21.61.54.40).